

Règlement fédéral des salles d'armes

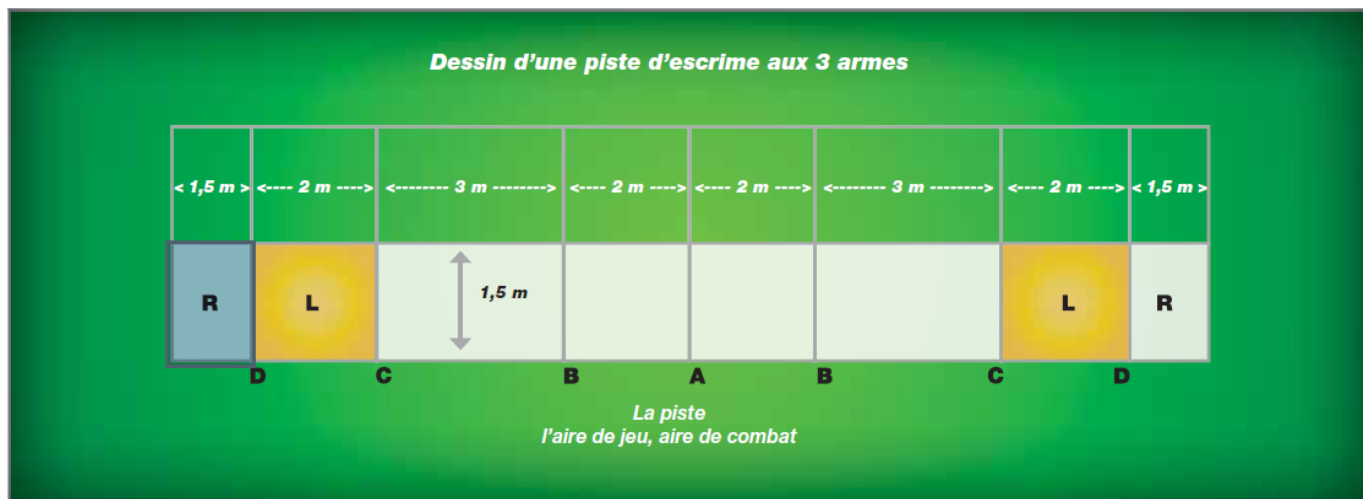
Fédération délégataire : Fédération française d'escrime (FFE)

Date de l'avis de la CERFRES : -

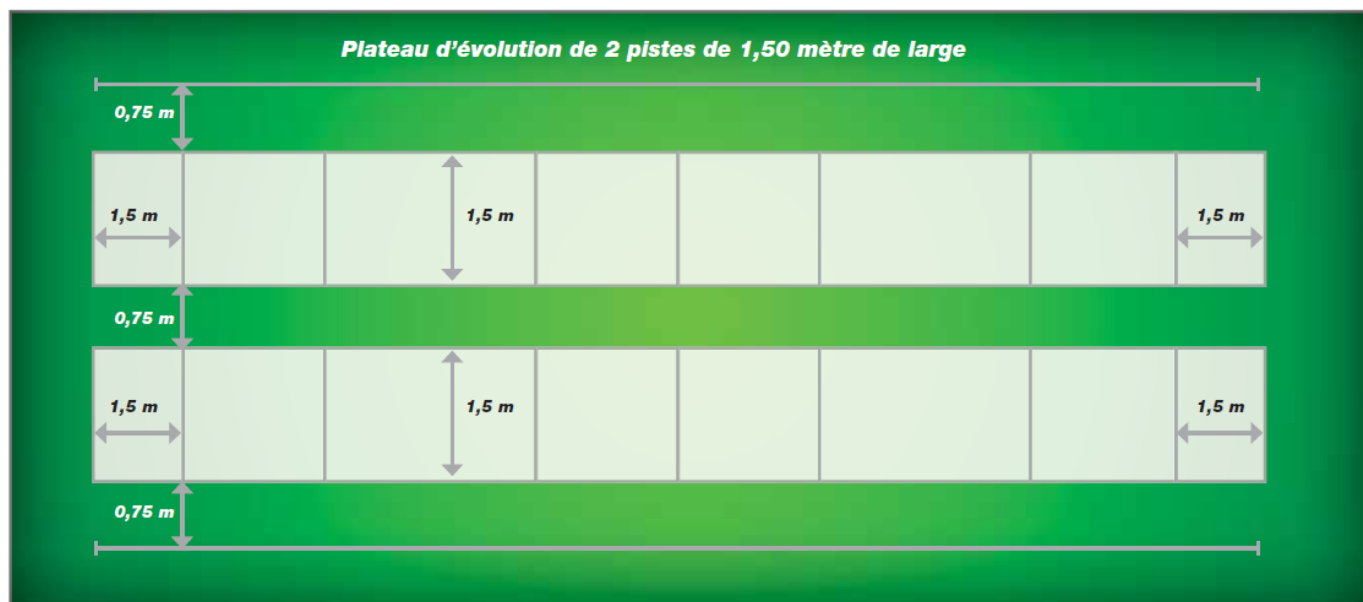
Rappel : Les règles fédérales ne sont obligatoires que pour les équipements voués à recevoir des compétitions sportives. Les tableaux ci-dessous ne sont qu'un extrait du règlement de la FF d'escrime, pour plus de précisions sur les règles applicables, se référer au règlement fédéral (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/Reglementation-federale-des-equipements-sportifs>)

Il convient de faire la distinction entre les **règles obligatoires**, nécessaires pour l'organisation de compétitions, et les **simples recommandations** ayant pour vocation d'améliorer la pratique en fonction du niveau de compétition mais n'ayant pas de caractère obligatoire.

Recommandations fédérales pour la construction d'un équipement structurant					
Aires d'évolution					
Piste	Plaques	Inox	3mm	Galvanisée ou sablée	Possibilité de perforation pour faciliter le maintien
		Aluminium			
Distance minimale entre les pistes	0,75m sur les côtés		Tolérance à 0,5m pour un plateau d'évolution des pistes de 1,5m de large		
Aire d'évolution minimale	Selon la superficie disponible	Pistes de 14x1,50m		Distance de recul	Minimum 1,5m
		Pistes de 14x1m		Couloirs de circulation	Nécessaire (au moins 1 couloir de 1,5m)
Sol support des pistes	Selon la norme NF P 90-202			Couleur du sol	Couleur neutre de préférence (bleu...)
Hauteur libre	Minimale	4m			
	Optimale	5m			
Matériel des pistes	Kit aérien	oui	Système intégré au sol	Prévoir goulottes ou fourreaux	
Appareillage	Privilégier des affichages à score et à chronomètre				
Répétiteurs	A LEDs puissants				
Niveau d'éclairage horizontal minimum (après 1 mois)	500 lux			Eclairage direct déconseillé	
Niveau d'éclairage vertical minimum (après 1 mois)	300 lux				
Température	Minimale	17°C			
	Optimale	24°C			
Locaux annexes					
Vestiaires tireurs	4x20 places entre 30 et 40m ²				
Accessibilité handisport	Nécessaire				
Armurerie	Nécessaire de 15 à 25m ²				
Local matériel	Salle de stockage de 20 à 30m ²				
Salle de séchage	Souhaitée de 12 à 15m ²				
Hall d'accueil	Nécessaire selon effectifs accueillis			Doit permettre de desservir l'ensemble des espaces	
Locaux administratifs					
Secrétariat	Nécessaire				
Bureau des maîtres d'armes	Nécessaire				
Salle de réunion	Nécessaire (35m ²)				
Bureau des dirigeants	Nécessaire				
Connexion internet/wi-fi	Oui				



2 pistes de 1,5 mètre



2 pistes de 1 mètre

